



Refus d'inscription à un examen

Par luluk

Bonjour,
je voudrais passer les concours d'ingénieur en candidat libre.

Il est clairement explicité que c'est possible de le faire.

Or, le concours refuse de valider mon inscription et me demande des documents que je n'ai pas (certificat de scolarité) car je n'étais pas inscrite dans un établissement scolaire ces années-là.

Que faire ? Je précise que normalement la carte d'identité suffit. (Pourquoi je dois fournir plus de documents que les autres candidats nous sommes tous égaux .)

Je vous rappelle que j'ai le droit d'apprendre et de passer des diplômes je n'aimerais pas être forcé de travailler au black et ne pas pouvoir payer mes impôts ou cotiser !

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le règlement du concours qui s'impose. Est-ce pour une école publique ? privée ?

Par luluk

Publique

Par kang74

Bonjour

Je ne sais pas de quoi vous parler : concours pour rentrer dans une école spécifique ou concours pour pouvoir être ingénieur diplômé d'état .

Il y a une sélection pour passer ce concours .

Et il y a une voie d'accès spécifique pour les personnes qui voudraient valider leurs acquis par l'expérience justifiée .

Vous dites que normalement une carte d'identité suffit : je serai intéressé pour avoir le cadre légal qui vous permet d'affirmer cela .

Vous pensez travailler au black en tant qu'ingénieur ?
J'aimerais bien connaître l'entreprise qui s'y risquerait ...

Par yapasdequoi

Avez-vous consulté ce site ?

[url=https://www.onisep.fr/formation/les-principaux-domaines-de-formation/les-ecoles-d-ingenieurs/ecoles-d-ingenieurs-concours-mode-d-emploi]https://www.onisep.fr/formation/les-principaux-domaines-de-formation/les-ecoles-d-ingenieurs/ecoles-d-ingenieurs-concours-mode-d-emploi[/url]

Pour les concours 2025 il est de toute façon trop tard.

Par Isadore

Bonjour,

En effet, sans connaître le concours dont il est question, impossible de vous répondre.

Je précise que normalement la carte d'identité suffit.
Selon quel texte juridique ?

Par CToad

Bonjour

La carte d'identité suffit certainement pour les étudiants inscrits car l'organisateur du concours a déjà leur dossier. Aucun concours ne se passe sans des critères d'éligibilité minimum, souvent pour ne pas bloquer une place pour un candidat pouvant réussir en inscrivant un candidat qui n'a aucune chance de réussir.

Édit correction

Par Technicia

Merci pour vos réponses.

Je parle de la banque PT pour l'école d'ingénieur Jules Verne à Amiens.

Il est écrit sur le règlement que je peut faire un recours gracieux ce que je vais faire.

Merci tout de même pour votre aide.

Par yapasdequoi

Les inscriptions sont terminées pour cette année :
du samedi 07 décembre 2024 au lundi 13 janvier 2025 - 17h